

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1556

13 juillet 2011

SOMMAIRE

Balderton Capital IV L1 S.à r.l 74666	Gazprom ECP S.A
Barclays Aegis Investments S.à r.l 74653	General Investment Enterprise74683
Caroline Shipping S.A 	General Investment Enterprise74683
Coach, Inc. Luxembourg Branch74681	General Investment Enterprise 74683
Cooperstown S.à r.l	Groupe Nessie du Lac S.A
Crownstone Luxembourg S. à r.l 74663	
Emac Immo	Havsfrun S.A
EPP Marathon Sigma Holdings (Lux) S.à	Helen Holdings S.A., SPF
r.l	Immo Cruciani-Ferron
EPP Marathon Sigma (Lux) S.à r.l 74666	Invia S.A
Euro Finance Invest (E.F.I.) Holding S.A.	ION Investments S.à r.l
74666	IPConcept Fund Management S.A 74687
Europa Carbon S.à r.l	Iplom International S.A
European Export Management Company	Irico S.àr.l
SA74667	Iris Garden Finance
Euro Trade Services SA74666	Mezzanove Finance S.à.r.l
FermAgesT S.à r.l	Micromex Holding S.A74679
Fiduciaire Patrick Tritten S.àr.l	Mimi & Koko Investments S.A74678
Finenergy Invest S.à r.l	Miret S.A
Fingas S.A	ONEX Carestream Health Holdings II Li-
Finkorf S.A	mited S.à r.l
Flavien Company Spf S.A 74680	Sailux S.A
FPB Invest S.A74682	Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg
France Property Holdco III S. à r.l 74680	S.A
France Property Holdco II S.àr.l74680	Sica S.C.I
France Property Holdco IV S.à r.l 74680	TEAM Investments S.A
France Property Holdco S.à r.l 74680	TPY Capital S.A
Franklin Templeton Selected Markets Funds	WazaGroup S.A
F.V. Consult S.à r.l	



TPY Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 52, rue du Maréchal Foch. R.C.S. Luxembourg B 159.985.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteen day of March,

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

TACHE INVESTMENTS S.A., a company in the form of a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in L-1527 Luxembourg, 52, Rue du Maréchal Foch, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 87.621,

here represented by Mr Patrick van Denzen, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company, which it declared organized:

Art. 1. Name.

- 1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of "TPY CAPITAL S.A." (hereinafter the "Company").
- 1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.2 If the Board of Directors or, as the case may be the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Object.

- 4.1. The purpose of the Company resides in all activities, which are directly or indirectly relating to the taking of participating interests in any form in any enterprise, as well as the administration, the management, the control, and the development of these participations. In particular, it may use its funds for the setting up, the management, the development, and the liquidation of a portfolio composed of all kinds of securities and patents of any origin, participate in the establishment, development, and supervision of any undertaking, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or purchase option, and in any other way, all securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange, or otherwise, have these affairs and patents enhanced, grant to the companies, in which it holds a stake, all support, loans, advances, or guarantees. The Company may, directly or indirectly, own or invest in real estate in Luxembourg as well as abroad. Moreover, the Company may carry out all transactions of a commercial, industrial, and financial nature, which it may deem useful for the fulfilment of its purpose.
- 4.2. The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.
- 4.3. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.
- 4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.



The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article.

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's subscribed share capital amounts to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "Shares").
- 5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 6. Acquisition of own Shares.

- 6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.
- 6.2 To the extent permitted by Luxembourg law the Board of Directors or as the case may be the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of Shares.

- 7.1 All the Shares of the Company shall be issued in registered form only. No conversion of the Shares into bearer shares shall be permissible.
- 7.2 The issued Shares shall be entered in the register of Shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such registry shall contain the name of each owner of Shares, the Shareholder's address, the number and type of Shares held by a Shareholder, any transfer of Shares and the dates thereof.
- 7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership of such Shares. A certificate shall be delivered upon request by the Shareholder.
- 7.4 Any transfer of Shares shall be recorded in the register of Shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.
- 7.5 The Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of Shares.
- 7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register of Shares by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.
- 7.7 The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).
- 7.8 The Company or the person or persons designated by the Company to keep the register of Shares as set forth in this Article 7 shall not enter in the register of Shares any transfers made in contravention of the provisions, or without due observance of the conditions provided for, in Article 8.

Art. 8. Board of Directors.

- 8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the "Directors").
 - 8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.
- 8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.
- 8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.
- 8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.
- 8.6 When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.



Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

- 9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman") at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the "Secretary"), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.
- 9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 9.6 and 9.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.
- 9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.
- 9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.
- 9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.
- 9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

- 10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.
- 10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 11. Powers of the Board of Directors.

- 11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.
- 11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 12. Corporate Signature.

- 12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.
- 12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.



Art. 14. Conflict of Interest.

- 14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.
- 14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders.

General Meeting of Shareholders

- 15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").
 - 15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

- 15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.
- 15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of May, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.
- 15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.
- 15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.
- 15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.
- 15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.
 - 15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.
- 15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting. Voting Rights
- 15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.
- 15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.
- 15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

Art. 16. Auditors.

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be share-holders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 17. Financial Year.

- 17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.
- 17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.



- 17.3 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.
 - 17.4 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

- 18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.
- 18.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the share capital
- 18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per Article 18.2 above is attributed to the share-holders.
- 18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law of 10 August 1915, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

Art. 19. Dissolution and Liquidation of the Company.

- 19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.
- 19.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.
 - 19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.
 - 19.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.
- 19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation.

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 21. Applicable Law.

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 22. Language.

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed	Number	Amount
	capital	of Shares	paid in
TACHE INVESTMENTS SA	EUR 31,000	3,100,000	EUR 8,000
Total	EUR 31,000	3,100,000	EUR 8,000

The shares have been paid up in cash for 25,80 %, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 8,000.- (eight thousand Euro).

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).



Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2011. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2012.

Resolution of the shareholders

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

- 1. Resolved to set at three the number of Directors and further resolved to elect the following as Directors for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31 st December 2016:
- Mr Dekel Persi, Economist, born on 16 July 1971 in Jérusalem (Israël), with professionally address in L- 1527 Luxembourg, 52 Rue du Maréchal Foch,
- Mr Jacques Taché, Manager, born on 16 June 1968 in Wilrijk (Belgium), with professionally address in B-2018 Antwerpen, 53 Hoveniersstraat,
- Mr Joseph Taché, Manager, born on 2 June 1939 in Beiroet (Libanon), with professionally address in B-2018 Antwerpen, 53 Hoveniersstraat.
 - 2. The registered office shall be at L- 1527 Luxembourg, 52 Rue du Maréchal Foch,
- 3. Resolved to elect Mr. Robert Taché, born on 3 February 1955 in Beyrouth (Libanon), with professionally address in B-2018 Antwerpen, 53 Hoveniersstraat, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31 st December 2016.

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze mars,

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TACHE INVESTMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1527 Luxembourg, 52 Rue du Maréchal Foch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87621,

ici représentée par Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa capacité exposée ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1 er . Dénomination sociale.

- 1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination «TPY CAPITAL S.A.» (ci-après la «Société»).
- 1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui ne doit pas être obligatoirement actionnaire de la Société.

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 4. Objet social.

- 4.1 La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra détenir ou investir, directement ou indirectement, dans les propriétés immobilières tant au Luxembourg qu'à l'étranger. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.
- 4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, seulement par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.
- 4.4. La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 5. Capital social.

- 5.1 La Société a un capital souscrit de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions, ayant une valeur nominale de un Cent (EUR 0.01) chacune (les «Actions»).
- 5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 6. Acquisition d'Actions propres.

- 6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.
- 6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions.

- 7.1 Toutes les Actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative. Aucune conversion des Actions en actions au porteur ne sera admissible.
- 7.2 Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Actionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.
- 7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions constitue la preuve de son droit de propriété sur ces Actions. Un certificat sera délivré sur demande de l'Actionnaire.
- 7.4 Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration de transfert écrite portée au registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis.
- 7.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et tous les avis devront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actions.
- 7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société pourra autoriser d'en faire mention au registre d'Actions et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui peut de temps en temps être inscrite au registre des Actions par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actions par voie d'une notification écrite au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.



7.7 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

7.8 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

Art. 8. Conseil d'Administration.

- 8.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un seul administrateur. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins et cinq (5) au plus (les «Administrateurs»).
 - 8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.
- 8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.
- 8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.
- 8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.
- 8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

- 9.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité pour une durée de six (6) ans et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de tâches administratives ou autres tel que décidé par le Conseil d'Administration de temps à autre.
- 9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à la Réunion du Conseil d'Administration, la/les personne(s) convoquant la Réunion du Conseil d'Administration fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne.
- 9.3 Tout Administrateur peut agir à toute Réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.
- 9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.
- 9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.
- 9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.
- 9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.



Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

- 10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.
- 10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

- 11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.
- 11.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 12. Signature Sociale.

- 12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.
- 12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Art. 14. Conflit d'Intérêts.

- 14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.
- 14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires. Assemblée Générale des Actionnaires

- 15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).
 - 15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

- 15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.
- 15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20e jour du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.
- 15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.
- 15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque



Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

- 15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.
- 15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.
 - 15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.
- 15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

- 15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.
- 15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.
- 15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

Art. 16. Surveillance.

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 17. Année sociale.

- 17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- 17.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.
- 17.3 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.
 - 17.4 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 18. Distribution de dividendes et Distributions à partir des Comptes de Réserve.

- 18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.
- 18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteint 10 pour cent du capital social.
- 18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.
- 18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Dissolution et liquidation de la Société.

- 19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.
- 19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.
 - 19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.
- 19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.
- 19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procèderont à cette désignation.



Art. 20. Modification des Statuts.

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Loi applicable.

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 22. Langue.

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre	Libération
		d'actions	
TACHE INVESTMENTS SA	31.000 EUR	3.100.000	8.000 EUR
Total	31.000 EUR	3.100.000	8.000 EUR

Les actions ont été libérées à hauteur de 25,80 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 8.000,- (huit mille Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2011 . L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2012.

Résolutions de l'associé unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2016:

- Monsieur Dekel Persi, Economiste, né le 16 juillet 1971 à Jérusalem (Israël), résidant professionnellement à L- 1527 Luxembourg, 52, Rue du Maréchal Foch,
- Monsieur Jacques Taché, Gérant, né le 16 juin 1968 à Wilrijk (Belgique), résident professionnellement à B-2018 Antwerpen, 53 Hoveniersstraat,
- Monsieur Joseph Taché, Gérant, né le 2 juin 1939 à Beyrouth (Liban), résident professionnellement à B-2018 Antwerpen, 53 Hoveniersstraat.
 - 2. Fixe le siège social à L- 1527 Luxembourg, 52 Rue du Maréchal Foch.
- 3. Nomme Monsieur Robert Taché, né le 3 février 1955 à Beyrouth (Liban), résidant professionnellement à B-2018 Antwerpen, 53 Hoveniersstraat comme commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. van Denzen, DELOSCH.



Enregistré à Redange/Attert, le 16 mars 2011. Relation: RED/2011/563. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011047585/614.

(110053309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Barclays Aegis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.445,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.153.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of April.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Claudas Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.368, having its registered office is at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and whose corporate capital is set at USD 3,513,500.-,

here represented by Me Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The prenamed party is the sole shareholder of Barclays Aegis Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.153 and whose registered office is at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated on 21 April 2006 by deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C of 8 July 2006, number 1324 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Me Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, dated 20 August 2007, published in the Mémorial C of 22 November 2007, number 2688.

Which appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the corporate capital currency of the Company from Euro to US Dollars and to fix the Company's issued corporate capital at twenty-five thousand four hundred forty-five US Dollars (USD 25,445.-), represented by seven hundred twenty-seven (727) shares having a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35.-) each, by way of (i) conversion of the corporate capital currency of the Company from Euro to US Dollars at the official applicable EUR/USD exchange rate on 4 April 2011 and (ii) a capital reduction by transfer to a distributable reserve attached to such shares of an amount of four hundred thirty-six US Dollars and twenty US Cents (USD 436.20).

Second resolution

The sole shareholder resolved to create the following new class of shares with the rights and obligations as set forth in the Company's articles of association (as amended and restated): ordinary shares, having a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35.-) each and each carrying a certain share premium (the Ordinary Shares).

Third resolution

The sole shareholder resolved to convert the existing shares representing the Company's current share capital into seven hundred twenty-seven (727) Ordinary Shares, such Ordinary Shares having the rights and obligations as set forth in the Company's articles of association (as amended and restated).

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend and restate the Company's articles of association as follows:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the Company) governed by present laws, especially the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the Companies' Law) and the present articles of association (the Articles).

Art. 2. The denomination of the Company is "Barclays Aegis Investments S.à r.l.".



Art. 3.

- 3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.
- 3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

Art. 4.

- 4.1 The Company shall have as its business purposes (i) to hold participations and securities, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio and (ii) to raise funds on a loan or hybrid profit participating basis exclusively from professionals, its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and to lend them exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings.
- 4.2 The Company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings. The Company may borrow in any form, save that it may not raise funds from the public. In particular, the Company is authorised to (i) issue debt or hybrid securities of any nature (public offerings excluded) and in any currency, (ii) lend funds in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued exclusively by its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and (iii) pledge, mortgage or otherwise create security interests in or over its assets, property and rights to secure the payment of any amounts payable under any loan, bond, note, debenture or other debt or hybrid instrument issued by the Company.
- 4.3 The Company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.
- 4.4 The Company may also participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.
- 4.5 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, industrial or commercial, movable or immovable, operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.
 - Art. 5. The Company is formed for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6.

- 6.1 The capital is fixed at twenty-five thousand four hundred forty-five US Dollars (USD 25,445), represented by seven hundred twenty-seven (727) ordinary shares with a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35.-) each and carrying each a certain share premium (the Ordinary Shares), all of which are entirely subscribed and fully paid up.
- 6.2 The Company shall have an authorised capital of four hundred twenty thousand US Dollars (USD 420,000.-), divided into: a) Two thousand (2,000) Ordinary Shares; and b) Ten thousand (10,000) EM preference shares with a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35.-) and carrying each a certain share premium (the EM Preference Shares).
- 6.3 The board of managers is hereby authorised to issue further Ordinary Shares and/or EM Preference Shares, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five (5) years from the date of publication of the respective authorisation given to the Company's management in this respect under the present articles of association.
- 6.4 The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for Ordinary Shares and/or EM Preference Shares from time to time.
- 6.5 When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.
- 6.6 The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.
- 6.7 The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements
- 6.8 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value plus paid in share premium).
- 6.9 The funds received as share premium of the shares upon issuance of the shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be.



Art. 7.

- 7.1 Each share entitles its owner to one (1) vote.
- 7.2 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.
 - 7.3 For all other questions relating to a transfer of shares, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.
 - 7.4 The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one (1) owner for each of them.
- 7.5 Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder. The Company, however, may redeem its shares whenever the board of managers consider this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles of association and by law.
- 7.6 Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.
- **Art. 8.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Title III. - Management

Art. 9.

- 9.1 The Company is administered by a board of managers composed of two or more managers, with a majority of managers professionally resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.
 - 9.2 The managers' powers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.
- 9.3 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons. Should such removal be in conflict with the residency rules set out in Article 9.1, the general meeting of shareholders will use their best efforts to comply with such residency rules by appointing new appropriate managers as soon as possible.

Δrt 10

- 10.1 The managers will elect amongst themselves a manager professionally resident in Luxembourg who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, the board of managers will appoint a chairman pro tempore another manager who presides over the meeting. The chairman's duties consist of supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this Article 10 and in chairing meetings of the board of managers.
- 10.2 In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy by respecting the residency rules set out in Article 9.1, such decision to be ratified by the next general meeting.
- 10.3 Unless stated otherwise in the Articles, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.
- 10.4 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of at least one clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.
- 10.5 Meetings of the board of managers are quorate, if (i) at least two board members are present or represented and (ii) the board meeting is physically held in Luxembourg.
- 10.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by such means of communication while being physically present in Luxembourg throughout the entire meeting, will be counted to the quorum as a member of the board of managers being present at the meeting.
- 10.7 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

Art. 11.

- 11.1 Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one additional vote per proxy.
- 11.2 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.



- 11.3 In case there is only one manager, his resolutions are validly adopted if in writing.
- 11.4 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held, provided such circular resolutions have been signed in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12.

- 12.1 The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the Articles to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.
- 12.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 13.

- 13.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ('gestion journalière') of the Company to one or more managers professionally resident in Luxembourg who will be called Director(s).
- 13.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.
 - 13.3 There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.
- 13.4 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this Article 13 (in particular, in case of a delegation of daily management to a Director, the Company is committed by the sole signature of any Director), the Company is bound by the joint signature of any two managers.
- **Art. 14.** A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15.

- 15.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.
- 15.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.
- 15.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50 %) of the capital.
 - 15.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Audit liquidation

Art. 16. The Company's financial year runs from the seventh day of April of one year to the sixth day of April of the following year.

Art. 17.

- 17.1 Each year, as of the sixth day of April, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.
- 17.2 At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.
- 17.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 18.

- 18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.
- 18.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.



Art. 19.

- 19.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.
- 19.2 The distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.
- **Art. 20.** The audit of the Company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder(s), to one (1) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 21.

- 21.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.
- 21.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.
 - Art. 22. All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

Transitory disposition

The current financial year of the Company, which commenced on 1 November 2010, will end on 6 April 2011.

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to (i) acknowledge and accept the resignation of Steven BROWN as manager of the Company with immediate effect and (ii) appoint as additional managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period:

- Mr. Jean-Guibert MAHY, born on 20 March 1977 in Anderlecht, Belgium, professionally residing at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; and
- Mr. Gregor McMILLAN, born on 4 April 1970 in London, professionally residing at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Valuation and costs

The share capital is estimated at EUR 17,868.68 (exchange rate (median price) on 4 April 2011: EUR 1 = USD 1.424.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above matters, have been estimated at about one thousand three hundred and fifty Euros (EUR 1,350.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux m ille onze, le sixième jour d'avril.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Claudas Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.368, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et dont le capital social est fixé à US\$ 3.513.500,

ici représentée par Maître Jan BÖING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.



Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie prénommée est l'associé unique de Barclays Aegis Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.153 et ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 21 avril 2006 par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C du 8 juillet 2006, numéro 1324 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 20 août 2007 et publié au Mémorial C du 22 novembre 2007, numéro 2688.

Laquelle partie comparante, représentée comme énoncé ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la devise du capital social de la Société de Euro en Dollars américains et de fixer le montant du capital social de la Société à vingt-cinq mille quatre cent quarante-cinq Dollars américains (US\$ 25.445,-), représenté par sept cent vingt-sept (727) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-cinq Dollars américains (US\$ 35,-) chacune, par (i) conversion de la devise du capital social de Euro en Dollars américains au taux de change applicable officiel EUR/US\$ au 4 Avril 2011 et (ii) une réduction du capital par transfert vers la réserve distribuable attachée à ces parts sociales d'un montant total de quatre cent trente-six Dollars américains et vingt centimes de Dollars américains (US\$ 436,20).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de créer la nouvelle classe de parts sociales énoncé ci-dessus et auxquelles sont attachés les droits et obligations figurant dans les Statuts de la Société (tels que modifiées et refondus): les parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de trente-cinq Dollars américains (US\$ 35,-) chacune et auxquelles sont attachés une certaine prime d'émission (les Parts Sociales Ordinaires).

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de convertir les parts sociales existantes représentant le capital social actuel de la Société en sept cent vingt-sept (727) Parts Sociales Ordinaires portant les droits et obligations figurant dans les statuts de la Société (telles que modifiés et refondus).

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société de la manière suivante:

Titre I er . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la Société) qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur le Sociétés), ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La dénomination de la Société est «Barclays Aegis Investments S.à r.l.».

Art. 3.

- 3.1 Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.
- 3.2 Le siège peut être transféré à toute autre endroit de la commune de Luxembourg par une délibération des membres du conseil de gérance de la Société.

Art. 4.

- 4.1 La Société a pour objet de (i) détenir des participations ou valeurs mobilières, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que d'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, de posséder, d'administrer, de développer et gérer son portefeuille et (ii) lever des fonds par l'intermédiaire d'un emprunt ou d'un instrument hybride participant au profit exclusivement auprès de professionnels, ses entreprises mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses entreprises mères et de les prêter exclusivement à ses entreprises mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses entreprises mères.
- 4.2 La Société peut prêter tout concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière exclusivement à ses entreprises mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses entreprises mères. La Société peut emprunter sous toutes les formes à l'exception de levées de fonds auprès du public. En particulier, la Société est autorisée à (i) émettre des titres de dette ou des titres hybrides de toutes natures (des émissions publiques étant exclues) et dans toutes les monnaies, (ii) prêter des fonds par tous les moyens y compris en accordant des crédits ou en acquérant, achetant, souscrivant ou en recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis exclusivement par ses entreprises mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses entreprises mères et (iii) nantir, hypothéquer ou créer d'autres sûretés sur ses actifs,



propriété et droits afin de garantir le paiement de toutes les sommes dues au titre de crédits, obligations, titres et autres instruments de dette ou instruments hybrides émis par la Société.

- 4.3 La Société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments de protection contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.
- 4.4 La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.
- 4.5 D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.
 - Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6.

- 6.1 Le capital social est fixé à vingt-cinq mille quatre cent quarante-cinq Dollars américains (US\$ 25.445,-) divisé en sept cent vingt-sept (727) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de trente-cinq Dollars américains (US\$ 35,-) chacune et auxquelles sont attachés une certaine prime d'émission (les Parts Sociales Ordinaires), toutes ces Parts Sociales Ordinaires étant entièrement souscrites et libérées.
 - 6.2 La Société a un capital autorisé de quatre cent vingt mille Dollars américains (US\$ 420.000,-) divisé en:
 - a) Deux mille (2.000) Parts Sociales Ordinaires; et
- b) Dix mille (10.000) parts sociales préférentielles EM d'une valeur nominale de trente-cinq Dollars américains (US\$ 35,-) et auxquelles sont attachés une certaine prime d'émission (les Parts Sociales Préférentielles EM).
- 6.3 Le conseil de gérance est autorisé par le présent acte à émettre de nouvelles Parts Sociales Ordinaires et/ou Parts Sociales Préférentielles EM, afin de porter le capital social total de la Société au montant du capital social autorisé de la Société et cela de manière partielle ou totale et de temps à autre et d'accepter les souscriptions pour ces nouvelles parts sociales, tout cela dans une période de cinq (5) années courant à partir de la publication de l'autorisation respective accordée à la Société sous les présent statuts.
- 6.4 Le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription de toute souscription de Parts Sociales Ordinaires et/ou Parts Préférentielles EM.
- 6.5 Lorsque le conseil de gérance réalise une augmentation totale ou partielle du capital social conformément aux dispositions figurant ci-dessus, il sera obligé de prendre toutes mesures nécessaires afin de modifier le présent article de telle manière à refléter la modification et le conseil de gérance de la Société est autorisé à prendre ou autoriser les mesures nécessaires à la réalisation et la publication d'une telle modification en conformité avec la loi.
- 6.6 La période de validité de cette autorisation pourra être étendue par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux mêmes conditions qu'une modification des présents statuts.
 - 6.7 Le capital social autorisé peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences légales luxembourgeoises.
- 6.8 A moins que l'assemblée générale des associés ou le cas échéant le conseil de gérance lorsqu'il déclare un dividende n'en détermine autrement de manière discrétionnaire, toutes les parts sociales donnent droit à des distributions en fonction de leur valeur de contribution totale (étant leur valeur nominale augmentée des primes d'émission payées).
- 6.9 Les sommes perçues au titre des primes d'émission des parts sociales lors de l'émission de parts sociales (le cas échéant) sont allouées à une réserve de prime d'émission spéciale, hormis celles qui sont allouées à la réserve légale. La réserve spéciale de prime d'émission est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance le cas échéant.

Art. 7.

- 7.1 Chaque part sociale donne droit à une (1) voix.
- 7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.
- 7.3 Pour toutes les autres questions relatives aux transferts de parts sociales, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.
- 7.4 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire pour chaque part sociale.
- 7.5 Les parts sociales de la Société ne sont pas remboursables à la demande des associés. La Société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la Société, aux conditions et aux termes qu'il fixe et dans les limites prévues par la loi et les présents statuts, racheter ses propres parts sociales.
- 7.6 A moins que le rachat des parts sociales soit immédiatement suivi d'une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la Société et des réserves disponibles, en ce compris



les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. - Administration

Art. 9.

- 9.1 La Société est administrée par un conseil de gérance composé de deux ou de plusieurs gérants, qui peuvent être des associé(s) ou non, et dont la majorité devront demeurer professionnellement au Luxembourg
 - 9.2 Les pouvoirs des gérants ainsi que leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des associés.
- 9.3 L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment et cela sans justification. Dans l'hypothèse où une telle révocation résulterait en une violation des régles de résidence professionnelle portées à l'article 9.1, l'assemblée générale des associés devra utiliser ses meilleurs moyens afin de respecter les règles de résidence portées à l'article 9.1 en nommant de nouveaux gérants appropries dés que possible.

Δrt 10

- 10.1 Les gérants éliront parmi leur pairs un gérant, résidant professionnellement au Luxembourg, qui sera le président du conseil de gérance. En l'absence du président, le conseil de gérance nommera un autre gérant en tant que président intérimaire qui présidera la réunion. Les obligations du président consistent à veiller à ce que les procédures du conseil respectent les termes du présent article 10 et à présider les réunions du conseil de gérance.
- 10.2 En cas de vacance au sein du conseil de gérance, les gérants restants pourront nommer un remplaçant provisoire sous réserve du respect des règles de résidence portées à l'article 9.1. Une telle décision sera ratifiée à la prochaine assemblée générale des associés.
- 10.3 A moins que les Statuts n'en disposent autrement, les gérants pourront organiser leurs réunions comme ils l'entendent. Aucune affaire ne peut être traitée lors d'une réunion du conseil de gérance si cette réunion n'a pas lieu au Luxembourg.
- 10.4 Le président ainsi que tout gérant peuvent convoquer une réunion du conseil de gérance aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. De telles réunions devront êtres convoqués avec un préavis de convocation d'au moins un jour franc. Il est possible de renoncer à ce délai de préavis si tous les gérants sont présents lors de la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, si les gérants consentent à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans préavis. La convocation, qui pourra être envoyée par porteur, courrier recommandé ou simple, courriel ou télécopie, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à la réunion.
- 10.5 Le conseil de gérance est valablement réuni si (i) au moins deux membres sont présents ou représentés et que (ii) la réunion du conseil de gérance se déroule à Luxembourg.
- 10.6 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une présence physique à la réunion du conseil de gérance sous réserve toutefois que seul un gérant participant par de tels moyens à une réunion du conseil de gérance qui est physiquement présent au Luxembourg sera pris en compte pour le calcul du quorum en tant que membre ayant été présent à la réunion du conseil de gérance.
- 10.7 Si un gérant ne peut pas participer à une réunion du conseil de gérance il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui sera physiquement présent à une telle réunion afin que celui-ci vote en son nom à la réunion du conseil de gérance.

Art. 11.

- 11.1 Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées si elles sont adoptées par une majorité simple des gérants présents ou représentés. Chaque gérant dispose d'une voix à moins qu'il ne soit le mandataire d'une autre gérant auquel cas il disposera d'une voix supplémentaire par procuration.
- 11.2 Les résolutions du conseil de gérance seront transcrites dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou tout autre gérant.
 - 11.3 Lorsque la Société est administrée par un gérant unique ses décisions sont valablement adoptées par écrit.
- 11.4 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et effectives comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue, sous réserve que de telles résolutions circulaires soient signées à Luxembourg. De telles signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'un document unique. La date d'une telle résolution circulaire sera celle de la dernière signature apposée sur la résolution circulaire.



Art. 12.

- 12.1 Le gérant unique ou le cas échéant le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus afin d'exécuter tous les actes d'administration et de disposition qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale et cela en conformité avec l'objet social
- 12.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur, soit comme défendeur sera géré au nom de la Société par le conseil de gérance.

Art. 13.

- 13.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un (1) ou plusieurs gérants demeurant professionnellement à Luxembourg et qui prendra/ont la dénomination de Directeur(s).
- 13.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la Société sous leur signature unique, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.
 - 13.3 Il ne peut y avoir de délégation générale ou substantielle de tous les pouvoirs de gérance.
- 13.4 A moins que des décisions spéciales aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de mandats conférés par le conseil de gérance conformément à cet article 13 (en particulier lorsqu'il y une délégation de la gestion journalière au profit d'un Directeur, la Société sera engagée par la signature unique de tout Directeur), la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants.
- **Art. 14.** Un gérant ne contracte du fait de sa fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple

mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15.

- 15.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.
- 15.2 Toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent êtres consignées sur un registre spécial.
- 15.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront adoptées en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision ne sera réputée être valablement prise jusqu'à ce qu'elle soit adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.
- 15.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen d'une procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Audit - Liquidation

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le septième jour du mois d'avril d'une année et finit le sixième jour du mois d'avril de l'année suivante.

Art. 17.

- 17.1 Chaque année au sixième jour du mois d'avril, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la Société et dettes des gérants et/ou commissaires envers la Société.
- 17.2 En même temps, la gérance dressera un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.
- 17.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de profits et pertes, pendant la quinzaine précèdent l'assemblée générale annuelle.

Art. 18.

- 18.1 Le solde positif du compte de profits et pertes, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.
- 18.2 Sur ce bénéfice net, il est prélevé chaque année cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième (1/10) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve est entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 19.

19.1 Le conseil de gérance pourra aussi souvent qu'il l'estimera nécessaire et à tout moment durant l'exercice social, procéder au paiement de dividendes intérimaires sue les parts sociales sous réserve du respect de trois conditions: i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution de dividendes intérimaires que sur la base de comptes intérimaires; ii) les comptes intérimaires ne peuvent être établis à une date précédant la réunion du conseil de gérance



portant sur la distribution de tels paiements intérimaires de plus de trois semaines; et iii) les comptes intérimaires, qui peuvent être non-révisés, doivent démonter l'existence de profits distribuables suffisants.

- 19.2 Les bénéfices distribuables sont égaux aux bénéfices nets réalisés depuis la fin de la dernière année sociale ou selon le cas, la date de constitution, augmentés de tous les profits reportés et de tout montant repris des réserves disponibles pour une distribution, moins les pertes reportées et tout montant devant être alloué aux réserves en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés et des Statuts.
- **Art. 20.** La révision des comptes annuels de la Société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un (1) ou plusieurs réviseur(s). Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

Art. 21.

- 21.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, à désigner par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.
- 21.2 Le(s) liquidateur(s) aura/ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société
 - Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales applicables.

Disposition transitoire

L'année sociale en cours qui a débuté le 1 er novembre 2010 se terminera le 6 avril 2011.

Cinquième résolution

L'associé unique décide (i) de reconnaître et d'accepter la démission de Steven BROWN en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et (ii) de nommer comme gérants supplémentaires de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Guibert MAHY, né le 20 mars 1977 à Anderlecht, Belgique, résidant professionnellement au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et
- Monsieur Gregor McMILLAN, né le 4 avril 1970 à Londres, résidant professionnellement au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Evaluation et frais

Le montant du capital social est évalué à EUR 17.868,68 (cours du change (prix médian) au 4 avril 2011: EUR 1 = US \$ 1,424).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui lui seront facturés en relation avec ce qui précède sont évalués à mille trois cent cinquante Euros (EUR 1.350,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Signé: J. BÖING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2011. LAC/2011/16498. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011059575/520.

(110067062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Caroline Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 69.943.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18/11/2009 que:

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, a démissionné avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.



La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985, a démissionné avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Monsieur Helmut HOHN, né le 26.01.1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, a démissionné avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., avec siège social L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux compte de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société André HARPES Le domiciliataire

Référence de publication: 2011066145/22.

(110074796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Crownstone Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.448.

In the year two thousand and eleven, on the fifth of May.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Ms. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, acting in her capacity as a special proxyholder of the Board of Managers of Crownstone Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115 448 (the "Absorbing Company"), pursuant to resolutions made by the Board of Directors of the Absorbing Company on May 2 nd , 2011 and pursuant to a proxy given on May 2 nd , 2011.

A copy of these Board resolutions as well as the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the notary public, will remain attached to the present deed in order to be filed with it.

This appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- 1.- The Absorbing Company holds one hundred percent (100%) of the shares of CStone 6 (lux) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 115 450, as the absorbed company (the "Absorbed Company").
- 2.- The Board of Managers of the Absorbing Company as well as the Board of Managers of the Absorbed Company (collectively the "Merging Companies") have adopted, pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 10 th, 2011, a merger project, which has been published pursuant to article 262 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") in the Mémorial C-Recueil des Sociétés et Associations, number 591, of March 30 th, 2011 (the "Merger Project").
- 3.- The documents, provided for by article 267, paragraph 1, a), b), and c) of the Law (i.e., the merger project, the annual accounts and the annual reports of the Merging Companies for the last three (3) financial years), were at the disposal of the shareholders of the Merging Companies at their registered office during one (1) month prior to the date of this meeting.
- 4.- The Board of Managers decided to approve and to acknowledge the effects of the merger as set out in article 274 (1) a) of the Law, thus leading to the transfer of all assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Absorbed Company, to the Absorbing Company, as stated in section 5 of the Merger Project.
- 5.- The Board of Managers decided to approve and to acknowledge the effects of the merger as set out in article 274 (1) a) of the Law, thus leading to the transfer of all rights and obligations of the Absorbed Company, vis-à-vis third parties to the Absorbing Company, and in particular all payment obligations in connection with bonds, notes, commercial paper or any other debentures of a hybrid type or not, if any, issued by the Absorbed Company, as stated in section 6 of the Merger Project.
- 6.- The Board of Managers decided to approve and to acknowledge the effects of the merger set out in article 274 (1) c) of the Law, thus leading to the dissolution of the Absorbed Company which hereby ceases to exist and whose shares in issue are consequently cancelled, as stated in section 11 of the Merger Project.
- 7.- No objections to the merger were received between the date of publication of the merger project and the date of this meeting.
 - 8.- The merger takes effect as of May 2 nd, 2011 with accounting effect starting on October 1 st, 2010.



- 9.- Full and complete discharge is granted to the members of the Board of Managers of the Absorbed Company for the proper performance of their duties until today.
- 10.- The accounting books and documents of the Absorbed Company will be kept during a period of five (5) years at least at the registered office of the Absorbing Company.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Echternach, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil de Gérance de la société Crownstone Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115 448 (ci-après la «Société Absorbante»), en vertu d'un pouvoir lui ayant été conféré sur base des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société Absorbante en date du 2 mai 2011, et conformément à une procuration délivrée le 2 mai 2011.

Une copie de ces résolutions du Conseil de Gérance ainsi que de la dite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- 1.- La Société Absorbante détient cent pourcent (100%) des parts sociales de CStone 6 (lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115 450 (ci-après la «Société Absorbée»).
- 2.- Le Conseil de Gérance de la Société Absorbante ainsi que le Conseil de Gérance de la Société Absorbée (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») ont adopté, suivant acte reçu par le notaire instrumentant daté du 24 mars 2011, un projet de fusion, qui a été publié conformément aux dispositions de l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») au Mémorial C-Recueil des Sociétés et Associations, numéro 591, du 30 mars 2011 (le «Projet de Fusion»).
- 3.- Les documents requis par l'article 267, paragraphe 1, a), b), et c) de la Loi (c'est à dire le projet de fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices sociaux des Sociétés Fusionnantes), ont été tenus à disposition des actionnaires des Sociétés Fusionnantes à leur siège social durant un mois précédant la date de cette assemblée.
- 4.- Le Conseil de Gérance a décidé d'approuver et de reconnaître les effets de la fusion tels que stipulés dans l'article 274(1) a) de la Loi, entraînant le transfert de tous les actifs et passifs, sans restriction ni limitation, de l'Absorbée à la Société Absorbante, comme indiqué dans la section 5 du projet de fusion.
- 5.- Le Conseil de Gérance a décidé d'approuver et de reconnaître les effets de la fusion tels que stipulés dans l'article 274(1) a) de la Loi, entraînant le transfert de tous droits et obligations de la Société Absorbée à l'égard de tiers, à la Société Absorbante, et en particulier toutes les dettes et obligations de paiement en relation avec des obligations, notes, papiers commerciaux ou tout autre titre hybride ou non émis par la Société Absorbée, comme indiqué dans la section 6 du projet de fusion.
- 6.- Le Conseil de Gérance a décidé d'approuver et de reconnaître les effets de la fusion tels que stipulés dans l'article 274(1) c) de la Loi, entraînant la dissolution de la Société Absorbée, laquelle cesse d'exister et dont les parts sociales émises sont annulées, comme indiqué dans la section 11 du projet de fusion.
- 7.- Aucune objection à l'encontre de la fusion n'a été communiquée entre la date de publication du projet de fusion et la date de cette assemblée.
 - 8.- La fusion prend effet à la date du 2 mai 2011 avec effet comptable au 1 er octobre 2010.
- 9.- Décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil de Gérance de la Société Absorbée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à aujourd'hui.
- 10.- Les documents et pièces comptables relatifs à la Société Absorbée resteront conservés pendant une période de cinq (5) ans au moins au siège social de la Société Absorbante.



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte a été passé à Echternach, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 mai 2011. Relation: ECH/2011/803. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011066143/111.

(110074450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

TEAM Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 135.334.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés et du conseil d'administration du 16.05.2011 de la société TEAM INVESTMENTS S.A. il a été décidé:

L'administrateur Madame Lidia Keiser-Logutova sera remplacé par Monsieur Monsieur Michael Ernzerhof, né le 07.03.1966, 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Luxembourg, le 16.05.2011.

TEAM INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011066461/13.

(110074798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Gulf Stream Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.988.

Résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 02 mai 2011

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, né le 28 février 1954 à Anvers (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2016.

Pour extrait conforme

R. THILLENS / C. METTLEN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011068984/16.

(110074088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Emac Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 359, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.514.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068378/9.

(110075753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.



EPP Marathon Sigma (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011068381/10.

(110075553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Balderton Capital IV L1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 263.736,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 154.351.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 13 Mai 2011, l'associé unique de Balderton Capital IV L1 Sarl,

- prend note de la démission de Beatrix Spangenberg, comme gérant de la société avec effet au 13 Mai 2011.
- décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérant de la société avec effet au 13 Mai 2011, Mr. Christophe Ponticello, né le 20.08.1980 à Thionville (France), avec adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068833/15.

(110074201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

EPP Marathon Sigma Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011068382/10.

(110075552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Euro Finance Invest (E.F.I.) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 70.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068385/9.

(110075414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Euro Trade Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 86.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011068386/10.

(110075496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.



European Export Management Company SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3257 Bettembourg, 7, rue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 88.430.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2011068390/12.

(110075741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

ION Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.981.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011068484/13.

(110075849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Cooperstown S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.725.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth day of April.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S.) of Luxembourg under number B159343,

represented by Mrs Figen EREN, company manager, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to her,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Cooperstown S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.



2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.
- If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.



III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2.of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

- 12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.



- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

- 16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

Art. 17.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Justin BICKLE, company manager, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;
- Mr. Szymon DEC, company manager, born on 3 July 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Mr. Martin David GRAHAM, lawyer, born on December 7, 1978 in Glasgow, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;
- Mr. Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; and
- Mrs. Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.
 - 2. The registered office of the Company is set at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, surname, adresse and statuts, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.159.343,

représentée par Madame Figen EREN, gérante de sociétés, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée,

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 ^{er} . Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Cooperstown S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation



complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.



III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).
 - 7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- **Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.



- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportées et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
 - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Art. 17.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250,-.



Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Justin BICKLE, gérant de sociétés, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni;
- M. Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- M. Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
- M. Martin David GRAHAM, juriste, né le 7 décembre 1978 à Glasgow, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni; et
- Mme Figen EREN, gérante de sociétés, née le 10 février 1978 à Besançon, France, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigée en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Figen EREN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 mai 2011. Relation GRE/2011/1736. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062729/426.

(110071002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

F.V. Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 60, rue A. et E. Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 113.265.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068393/9.

(110075546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

ONEX Carestream Health Holdings II Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.117.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.096.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of February,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ONEX Carestream Health Holdings II Limited, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, with a share capital of USD 10,941,100 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 128.096.

The Company has been incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on April 20, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -1405 of July 10, 2007.

There appeared

- Onex American Holdings Subco LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the state of Delaware, the United States of America, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville



Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 3829004; and

- Carestream Health Executive Investco LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under the file number 4230787;

Here both represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 218,822 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Onex American Holdings Subco LLC and Carestream Health Executive Investco LLC have been duly informed.

Agenda

- 1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 1,823,500 so as to reduce it from USD 10,941,100 to USD 9,117,600;
 - 2. Approval of the Available Amount determined by the managers of the Company;
- 3. Redemption and cancellation of the 36,470 shares with a nominal value of USD 50 each constituting the Company's Class E Shares in accordance with article 10 of the articles of association of the Company;
- 4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of the share capital of the Company;
 - 5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of one million eight hundred twenty-three thousand five hundred US Dollars (USD 1,823,500) so as to reduce it from its current amount of ten million nine hundred and forty-one thousand one hundred US Dollars (USD 10,941,100) to nine million one hundred and seventeen thousand six hundred US Dollars (USD 9,117,600) by the redemption of a whole class of shares of the Company in accordance with article 10 of its articles of association as amended.

Second resolution

It is resolved to approve the Available Amount (as defined under article 10 of the articles of association of the Company as amended) as determined by the board of managers of an amount of USD 75,891,700.

Third resolution

All the conditions of article 10 of the articles of association of the Company as amended being met, it is resolved to redeem all the 36,470 Class E Shares with a nominal value of USD 50 each and to reimburse Onex American Holdings Subco LLC, and Carestream Executive Investco LLC proportionally to their respective shareholding in the Class E Shares, followed by the cancellation of all the 36,470 shares Class E Shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 9,117,600 (nine million one hundred and seventeen thousand six hundred US Dollars).

It is divided into five classes of shares consisting of:

- 36,470 class F shares (the "Class F Shares");
- 36,470 class G shares (the "Class G Shares");
- 36,470 class H shares (the "Class H Shares");
- 36,470 class I shares (the "Class I Shares"); and
- 36,472 class J shares (the "Class J Shares").

All these 182,352 shares have a nominal value of USD 50 (fifty US Dollars) each, and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-cinquième jour du mois de février,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société «ONEX Carestream Health Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 10.941.100 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.096.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 1405 du 10 juillet 2007.

Ont comparu:

- Onex American Holdings Subco LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du «Delaware Secretary of State, Division of Corporations» sous le numéro de dossier 3829004; et
- Carestream Health Executive Investco LLC, une société de droit américain (Etat du Delaware), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du «Delaware Secretary of State, Division of Corporations» sous le numéro de dossier 4293409;

Toutes deux représentées ici par M. Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 218.822 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Onex American Holdings Subco LLC et Carestream Health Executive Investco LLC ont été préalablement informées.

Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 1.823.500 USD afin de le réduire de 10.941.100 USD à 9.117.600 USD;
 - 2. Approbation du Montant Disponible déterminé par les gérants de la Société;
- 3. Rachat et annulation de 36.470 parts sociales avec une valeur nominale de 50 USD chacune composant les Parts Sociales de Classe E de la Société conformément à l'article 10 des statuts de la Société;
- 4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter la réduction du capital social de la Société;
 - 5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les associés, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de un million huit cent vingt-trois mille cinq cent dollars américains (1.823.500 USD) afin de le réduire de son montant actuel de dix millions neuf cent quarante-et-un mille cent dollars américains (10.941.100 USD) à neuf millions cent dix-sept mille six cent dollars américains (9.117.600 USD) par le rachat de la totalité d'une classe de parts de la Société conformément à l'article 10 modifié de ses statuts.

Seconde résolution

Il est décidé d'approuver le Montant Disponible (comme défini à l'article 10 modifié des statuts de la Société) tel que déterminé par les gérants à un montant de 75.891.700 USD.



Troisième résolution

L'ensemble des conditions de l'article 10 modifié des statuts de la Société étant rempli, il est décidé de racheter l'ensemble des 36.470 Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de 50 USD chacune et de rembourser Onex American Holdings Subco LLC et Carestream Health Executive Investco LLC proportionnellement à leur détention respective en Parts Sociales de Classe E, suivi de l'annulation de toutes les 36.470 Parts Sociales de Classe E.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il soit lu comme suit:

« Art. 6. Capital. Le capital social de la Société est fixé à 9.117.600 USD (neuf millions cent dix-sept mille six cent dollars américains).

Il est divisé en cinq classes de parts sociales ainsi composées:

- 36.470 parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 36.470 parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 36.470 parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»); et
- 36.470 parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»);
- 36.472 parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

Toutes ces 182.352 parts sociales ont une valeur nominale de 50 USD (cinquante dollars américains) chacune, et sont entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2011. Relation: LAC/2011/10263. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011064279/161.

(110072495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Mimi & Koko Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.257.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 25 mai 2011 a pris les résolutions suivantes;

- 1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;
 - 2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:
- Madame Michaël ZIANVENI, né à Villepinte (France), le 04.03.1974, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Sébastien GRAVIERE, né à Nancy (France), le 09.04.1973, domicilié professionnellement au 18, Rue de L'Eau L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, né à Vielsalm (Belgique), le 16.01.1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;



- Monsieur Marc KOEUNE, né à Luxembourg, le 04.10.1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Giovanni VITTORE, né à Turi (Italie), le 29.05.1955, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;
- Monsieur Roland DE CILLIA, né à Luxembourg (Luxembourg), le 16.03.1968, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;
- Monsieur Frédéric NOEL, né à Algrange (France), le 13.09.1967, domicilié professionnellement au 1, avenue de la Gare, L-1116 Luxembourg;

Le nombre des administrateurs passant de quatre à trois.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011075055/30.

(110083164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

FermAgesT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 151, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 103.466.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011068395/10.

(110075483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Micromex Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.836.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration qui s'est tenu le 10 mai 2011 à 11:00 au siège social de la société que:

- la démission avant terme de Madame Béatrice Niedercorn de son mandat d'administrateur de la société a été acceptée;
- Monsieur Alfonso Garcia, demeurant au 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé administrateur par cooptation, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, jusqu'à sa ratification par l'assemblée générale des actionnaires lors de la prochaine réunion, avec expiration du mandat en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011069102/17.

(110073693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Finenergy Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 156.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011068397/10.

(110075554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.



Flavien Company Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.705.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068398/9.

(110075419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

France Property Holdco II S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.049.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 13 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011068400/10.

(110075301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

France Property Holdco III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.755.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 13 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011068401/10.

(110075300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

France Property Holdco IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.575.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 13 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011068402/10.

(110075298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

France Property Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.577.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 13 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011068403/10.

(110075302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Mezzanove Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 110.959.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Le 13/05/11.

Mezzanove Finance S.à r.l. 51, avenue J F Kennedy L-1855 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011068547/14.

(110075314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Fiduciaire Patrick Tritten S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 69.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011068406/12.

(110075568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Fingas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.483.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINGAS S.A.

Régis DONATI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011068408/12.

(110075620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Finkorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 107.797.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068409/10.

(110075775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Coach, Inc. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.235.

Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 8 avril 2011

- 1. Monsieur Cédric CARNOYE a été remplacé par Madame Adela IANCU, administrateur de sociétés, née à Ploiesti (Roumanie), le 8 décembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme représentante permanente de la succursale luxembourgeoise.
- 2. Monsieur Maarten HIMPE, administrateur de sociétés, né à Kortrijk, Belgique le 4 Mars, 1977, demeurant professionnellement à 22, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, a été nommé comme représentant permanent additionnel de la succursale luxembourgeoise.



Luxembourg, le 07 MAI 2010. Pour extrait sincère et conforme Coach, Inc. Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2011068877/18.

(110074310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

FPB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 143.897.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011068416/10.

(110075266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Franklin Templeton Selected Markets Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011068417/10.

(110075802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Gazprom ECP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 146.612.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011068426/10.

(110075305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Sica S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 72, rue Haard.

R.C.S. Luxembourg E 4.369.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2011 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011, LAC / 2011 / 18641.

Oue

- la Société a été mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat,
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée,
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-4970 Bettange-sur-Mess, 72, rue Haard.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011073202/20.

(110074667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.



Groupe Nessie du Lac S.A., Société Anonyme, (anc. WazaGroup S.A.).

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 145.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011068428/11.

(110075267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

General Investment Enterprise, Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 35.168.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068430/9.

(110075584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

General Investment Enterprise, Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 35.168.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068431/9.

(110075703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

General Investment Enterprise, Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 35.168.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2011068432/9.

(110075763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Havsfrun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 67.238.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011068456/11.

(110075799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 110.890.

Die Gesellschaft wurde am 29. September 2005 gegründet gemäß Urkunde von Herm Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 176 vom 25. Januar 2006.

Der Jahresabschluß zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.



Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Mai 2011.

In Vertretung von Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg SA

Max Kremer

Référence de publication: 2011068628/14.

(110075411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Helen Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 37.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011068460/10.

(110075505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Invia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 62.304.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2011068483/11.

(110075863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Immo Cruciani-Ferron, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 349, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 160.805.

STATUTS

L'an deux mille onze, le onze mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1) Madame Mara CRUCIANI, gérante de société, née à Dudelange le 21 août 1961, demeurant à L-5823 Fentange, 50, ob der Sterz,

ici représenté par Madame Patrizia FERRON, ci-après qualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensembles aux formalités de l'enregistrement.

2) Madame Patrizia FERRON, gérante de société, née à Luxembourg le 18 février 1967, demeurant à L-5670 Altwies, 36, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

- **Art. 1** er. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de:

"Immo Cruciani-Ferron".

Art. 3. Le siège social est établi à Hesperange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.



Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, y compris l'achat, la vente, la mise en vente, la location et la gérance d'immeubles, ainsi que la promotion et la gestion de patrimoines immobiliers. La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de € 12.500,(douze mille cinq cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de € 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.
 - Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
- **Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

- a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévisés aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.
- b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.
- c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.
- d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.
- Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.
- **Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.



Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 17.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.
- **Art. 18.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celuici atteint le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 19.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.
 - Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1 Par Madame Mara CRUCIANI, le comparant sub 1)	50 parts
2 Par Madame Patrizia FERRON, le comparant sub 2)	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,-(douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille onze.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5885 Hesperange, 349, route de Thionville.

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

1) Madame Mara CRUCIANI, gérante de société, née à Dudelange le 21 août 1961, demeurant à L-5823 Fentange, 50, ob der Sterz,

agissant en sa qualité de gérante technique.

2) Madame Patrizia FERRON, gérante de société, née à Luxembourg le 18 février 1967, demeurant à L-5670 Altwies, 36, 4 route de Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérante administrative.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des gérants technique et administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Ferron, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mai 2011. Relation: EAC/2011/6241. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): p. T. THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives..

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011068994/141.

(110073844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

IPConcept Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 82.183.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068485/9.

(110075296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Iplom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.281.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IPLOM INTERNATIONAL S.A. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011068486/11.

(110075847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Irico S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.954.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068488/9.

(110075248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Europa Carbon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.227.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la Société à Luxembourg en date du 3 mai 2011

Lors de l'assemblée générale des associés de la Société qui s'est tenue en date du 3 mai 2011, il a été décidé de réélire Monsieur Eric Biren, Monsieur Vincent Goy tous les deux demeurant professionnellement au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et Monsieur Peter Cluff demeurant professionnellement au 132, Sloane Street, GB - SW1X 9AX, Londres, en leur qualité de gérants de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des associés devant se tenir en 2012 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fait à Luxembourg, le 3 mai 2011.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2011068935/18.

(110074074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Iris Garden Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011068489/13.

(110075515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Miret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.213.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 6 avril 2011, que l'Assemblée a pris, entre autre, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer pour un an, jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes au 31.12.2011:

- Madame Grazia BORRI, demeurant Piazza Gaudenzio Sella I-13900 Biella, Administrateur et Président du Conseil d'administration;
- Monsieur Bruno AGOSTINI, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
 - Madame Devis BONO, Via A. Lamarmora, 21, I-13900 Biella, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Pour extrait conforme

MIRET S.A.

Référence de publication: 2011073178/21.

(110074719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Sailux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011077453/10.

(110084829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck